

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué par son président le 12/06/2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Marc Algoud, Frédéric Froment
- Représentants socioprofessionnels : Patricia Grillet, Frédéric Martin, Fatima Chomat

Secrétaire de séance : Cloé Dimier

Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE



VOTE :	Pour	7	Contre	0	Abstention	0
--------	------	---	--------	---	------------	---

2026-12 : RÉORGANISATION DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES – ÉVOLUTION DU POSTE COMMERCIAL VERS UN POSTE D'ASSISTANT(E) DE DIRECTION POLYVALENT(E)

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Vu la délibération n°2026-14 portant réorganisation de la direction de la Régie ;
- Considérant l'évolution de l'organisation interne de l'établissement ;
- Considérant que les missions exercées au sein du poste actuellement dénommé « commercial(e) » sont principalement orientées vers l'accueil, le secrétariat, le suivi administratif, l'assistance de direction, la gestion administrative courante et la gestion des caisses ;
- Considérant la nécessité d'adapter l'organisation de la Régie aux besoins actuels du service et de mettre en cohérence l'intitulé du poste avec les missions effectivement exercées ;

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour,

DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil d'administration approuve l'évolution du poste actuellement dénommé « commercial(e) » vers un poste d'« assistant(e) de direction polyvalent(e) ».

Article 2 : Le Conseil d'administration approuve la fiche de poste actualisée annexée à la présente délibération.

Article 3 : Cette évolution a pour objet de renforcer l'appui administratif à la direction, de sécuriser certaines fonctions essentielles au fonctionnement de l'établissement et de tenir compte de l'organisation mise en place au sein de la Régie.

Article 4 : Cette évolution n'emporte pas création ni suppression d'emploi permanent et ne modifie pas les caractéristiques essentielles du contrat de travail en vigueur.

Article 5 : Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 19 juin 2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 24 juillet 2026
- de sa publication le 24 juillet 2026



REGIE DU DOMAINE SKIABLE

GRESSE EN VERCORS

38650 Gresse en Vercors

04 76 34 30 04

Siret 880 716 121 000 12

remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr